

PNEUMATIQUES " TERROT "

MARCHÉ

et Constitution d'un Stock en Dépôt ferme

Entre Messieurs TERROT et Cie, Cycles et Automobiles à Dijon,

Et Monsieur

Agent de Cycles et Automobiles TERROT

à

Il a été passé le marché suivant :

A. — Messieurs TERROT et Cie concèdent à Monsieur la vente exclusive des pneumatiques TERROT pour la même région qui lui est concédée pour la vente des bicyclettes et motorettes, et cela de la date du présent marché au 31 octobre 1913.

B. — En échange de cette concession Monsieur remet à Messieurs TERROT et Cie un marché de enveloppes et de chambres à air à prendre au fur et à mesure de ses besoins pendant le même délai. Ces pneumatiques, fabriqués exclusivement par Monsieur A. WOLBER, à Vailly-sur-Aisne, seront livrés et facturés dans les types, dimensions et aux prix du tarif ci-contre.

C. — Afin de faciliter dans toute la mesure du possible la vente des pneumatiques TERROT, Monsieur recevra le en dépôt ferme enveloppes (entourées de papier) et chambres à air (emballées par boîtes de 12) selon détail annexé. Ce stock, qui lui permettra de répondre à toute demande de la clientèle, sera payable :

- 1° Soit à prix nets, au fur et à mesure de la vente ;
- 2° Soit par quarts fin mars, fin mai, fin juillet, fin septembre, sous escompte de 2 % ;
- 3° Soit en totalité à fin mars, sous escompte de 3 %.

D. — Les pneus demandés en réassortiment seront facturés payables à 30 jours fin de mois 3 %.

E. — Le stock en dépôt ferme pourra être renouvelé courant de la saison en tout ou partie, si, à cette époque, les 3/4 du dit stock ont déjà été vendus ferme. De toute façon, le solde des marchandises invendues à fin août sera facturé ferme et payable fin septembre 1913.

F. — Si Monsieur atteint le chiffre de 50 enveloppes livrées, il lui sera fait un premier rappel de 0 fr. 25 par enveloppe et, s'il atteint le chiffre de 100 enveloppes, il lui sera fait un second rappel de 0 fr. 25, qui portera ainsi le rappel total à 0 fr. 50 par enveloppe.

Fait en double à

le

191

TARIF CONFIDENTIEL DES PNEUMATIQUES "TERROT"

ENVELOPPES VÉLOS A TRINGLES

A. — Série pour Jante C correspondant aux dimensions de nos Bicyclettes.

DIMENSIONS	Type " TERROT "		Type " TERROT " VOITURE EXTRA-FORT	
	Qualité unique montée sur nos Bicyclettes, supérieur comme souplesse et usage normal aux pneus de marques les mieux réputés.		Qualité spéciale pour poids lourds et machines de labour, correspondant aux types tandems, types motos, types voitures de la concurrence.	
	PRIX	CODE TÉLÉGRAPHIQUE	PRIX	CODE TÉLÉGRAPHIQUE
650 × 32 gris	6 50	Damenalim.	»	»
650 × 32 rouge	6 50	Damenabis.	»	»
650 × 35 gris	6 75	Dameneusi.	»	»
650 × 38 gris	6 75	Damenotix.	»	»
700 × 28 gris	6 50	Terrotysol.	»	»
700 × 28 rouge	6 50	Terroturel.	»	»
700 × 32 gris	6 50	Terrotalim.	»	»
700 × 32 rouge	6 50	Terrotabis.	»	»
700 × 35 gris	6 75	Terroteusi.	8 25	Extrafeusi.
700 × 38 gris	6 75	Terrototix.	8 50	Extrafotix.
700 × 42 gris	7 25	Terrotlifer.	9 25	Extrafrifer.

B. — Série pour Jantes A et B pour réassortiments.

650 × 32 gris jante A.	6 50	Damenacer.	»	»
650 × 35 gris jante A.	6 75	Damenando.	»	»
650 × 38 gris jante B.	6 75	Damenorum.	»	»
700 × 28 gris jante A.	6 50	Terrotuwax.	»	»
700 × 28 rouge jante A.	6 50	Terrotibus.	»	»
700 × 32 gris jante A.	6 50	Terrotacer.	»	»
700 × 32 rouge jante A.	6 50	Terrotusem.	»	»
700 × 35 gris jante A.	6 75	Terrotando.	8 25	Extrafando.
700 × 38 gris jante B.	6 75	Terrotorum.	8 50	Extraforum.

N. B. — Nos deux types d'enveloppes TERROT et TERROT VOITURE EXTRA FORT sont à entoilage fil biais. Sur demande, nous livrerons le type TERROT en deux toiles fil croisé, et le type TERROT VOITURE EXTRA FORT en trois toiles fil croisé, avec un supplément de Fr. 0,50, mais nous conseillons à nos clients de suivre le fil biais, qui donne au pneumatique le maximum de souplesse et de rendement.

CHAMBRES A AIR VELOS VALVEES

DIMENSIONS	Série "TERROT DIJON" gris exclusivem. Correspondant comme qualités et poids aux chambres à air de meilleure renommée.		Série "TERROT EXTRA" Poids fort, qualité para pur employée exclusivement dans les pneumatiques de nos machines.			Série "TERROT VOITURE EXTRA-FORT" Type spécial fabriqué en qualité rouge exclusivem. comme les chambres d'auto- mobile pour poids lourds et machines de labour.	
	PRIX	CODE TÉLÉGRAPHIQUE	QUALITÉS	PRIX	CODE TÉLÉGRAPHIQUE	PRIX	CODE TÉLÉGRAPHIQUE
650 × 28	»	<i>Carlysol.</i>	Rouge.	»	<i>Temaysol.</i>	»	»
— × 32	3 75	<i>Carlalim.</i>	Rouge.	4 »	<i>Temeralim.</i>	»	»
— × 35	4 »	<i>Carleusi.</i>	Rouge ou Grise.	4 25	<i>Temereusi.</i>	»	»
— × 38	4 25	<i>Carlottix.</i>	Grise.	4 75	<i>Temerotix.</i>	»	»
700 × 28	3 75	<i>Dijonyisol.</i>	Rouge.	4 »	<i>Machingsol.</i>	5 25	<i>Elastysol.</i>
— × 32	4 »	<i>Dijonalim.</i>	Rouge.	4 25	<i>Machinalim.</i>	5 75	<i>Elastalim.</i>
— × 35	4 25	<i>Dijoneusi.</i>	Rouge ou Grise.	4 50	<i>Machineusi.</i>	6 50	<i>Elasteusi.</i>
— × 38	4 50	<i>Dijonotix.</i>	Grise.	5 »	<i>Machinotix.</i>	6 75	<i>Elastotix.</i>
— × 42	5 »	<i>Dijonifer.</i>	Grise.	5 50	<i>Machinifer.</i>	7 25	<i>Elastifer.</i>

N. B. — Remarquer que nous employons, pour nos machines, la chambre rouge dans les sections de 28 à 32; cette qualité, plus nerveuse et résistant mieux aux accidents de montage provenant de l'étroitesse ou de l'irrégularité des jantes bois, ou bois et aluminium.

PNEUMATIQUES TUBULAIRES POUR PISTE ET COURSE SUR ROUTE

DIMENSIONS	Type "TERROT" course établis en goume rouge, très nerveuse, nos tubes, entièrement couverts renforcés, sont particulièrement résistants aux silex.		
	PRIX	CODE TÉLÉGRAPHIQUE	
700 × 26 demi-couvert extra-piste	9 »	<i>Pistando.</i>	
700 × 28 couvert	11 »	<i>Coursando.</i>	
700 × 28 demi-couvert renforcé	11 50	<i>Rennando.</i>	
700 × 30 entièrement couvert renforcé	12 25	<i>Protegando.</i>	

PNEUMATIQUES DE MOTOCYCLETTES "TERROT"

DIMENSIONS	ENVELOPPES Qualité unique, montée sur nos motos et donnant comme rendement le maxi- mum de résultats qu'on puisse exiger d'un pneumatique de machine à moteur.		CHAMBRE A AIR continues, qualité rouge extra, forte épaisseur, fabriquées exactement comme les chambres à air de voiture automobile.	
	PRIX	CODE TÉLÉGRAPHIQUE	PRIX	CODE TÉLÉGRAPHIQUE
650 × 45	17 »	<i>Motoleusi.</i>	6 75	<i>Gumineusi.</i>
600 × 50	19 25	<i>Motolibus.</i>	6 75	<i>Gaminibus.</i>
600 × 55	21 »	<i>Motolifer.</i>	7 25	<i>Guminifer.</i>

N. B. — Nos clients désirant des chambres à air interrompues, raccord entoilé, n'ont qu'à ajouter au mot du code le mot "INTER", supplément 0 fr. 75 par chambre. Nous conseillons plutôt à nos clients l'emploi de la chambre à air continue, dont le fonctionnement, à l'intérieur du pneumatique, est régulier. Nous déclinons toute responsabilité pour l'emploi de chambres à air interrompues. Nous ne vendons plus celles dites à "EMBOUTS".

Détail du stock de pneumatiques "TERROT" en dépôt ferme

DÉSIGNATION		QUANTITÉS	DÉSIGNATION		QUANTITÉS
ENVELOPPES			CHAMBRES A AIR VALVÉES		DIMENSIONS
1° Type "TERROT"			1° Série "TERROT"		
650 × 32 C. rouge			rouge		650 × 32
650 × 32 A. grise			grise		650 × 32
650 × 35 A.					700 × 32
650 × 35 C.					700 × 32
650 × 38 B.					700 × 32
650 × 38 C.					700 × 32
700 × 28 A. rouge ou grise					700 × 32
700 × 28 C.					700 × 32
700 × 32 A.			2° Série "TERROT EXTRA"		
700 × 32 C.			650 × 32 rouge		650 × 32
700 × 35 A. grise			650 × 35		650 × 35
700 × 35 C.			650 × 38		650 × 38
700 × 38 B.			700 × 28		700 × 28
700 × 38 C.			700 × 32		700 × 32
2° Type "TERROT VOITURE EXTRA-FORT"			700 × 35		700 × 35
700 × 35 grise, jante C.			700 × 38 grise		700 × 38
700 × 35 A.			700 × 42		700 × 42
700 × 38 B.			2° Série "TERROT VOITURE EXTRA-FORT"		
700 × 38 C.			700 × 28 rouge		700 × 28
700 × 42 C.			700 × 32		700 × 32
3° Type "TERROT MOTOCYCLETTE"			700 × 35		700 × 35
600 × 45 grise, jante C.			700 × 38		700 × 38
600 × 50 C.			700 × 42		700 × 42
600 × 55 C.			4° Série "TERROT MOTOCYCLETTE"		
TUBES COURSE SUR ROUTE			650 × 45 rouge		650 × 45
700 × 28 couv. rouge			600 × 50		600 × 50
700 × 28 1/2 couv. renforcé rouge			600 × 55		600 × 55
700 × 30 ent. couv. renforcé					

Inter. Cont.

Inter. Cont.

M prend de plus l'engagement formel de verser à Messieurs TERROT & C^{ie} une somme fixe de CINQUANTE FRANCS par bicyclette (ou motorette) vendue par lui hors du rayon qui lui est concédé, le tout, comme il a été dit, à moins d'entente préalable avec le représentant titulaire de cette région.

Messieurs **TERROT & C^{ie}**, Manufacture de Cycles et Motorettes à Dijon, concèdent à M. Maurice Morry à La Ferté St-Jouarre (Sgm) l'agence exclusive pour la vente des Cycles et Motorettes de leur fabrication dans le canton de la Ferté St-Jouarre pendant la saison 1912 qui finira le 31 octobre.

M. Maurice Morry de son côté, achète — ferme à Messieurs **TERROT & C^{ie}** un minimum de six bicyclettes à livrer pendant la saison au fur et à mesure de ses besoins.

Les prix et conditions remis à M. Maurice Morry ont été par celui acceptés; ils s'entendent pour marchandises prises et payables à Dijon.

En outre, M. Maurice Morry s'engage — formellement à ne pas vendre à vil prix dans le rayon qui lui est concédé; il s'engage — de même à ne livrer aucune machine en dehors de ce rayon, sauf entente préalable avec le concessionnaire intéressé.

En cas de contravention à ces clauses, Messieurs **TERROT & C^{ie}** se réservent le droit de relirer leur représentation après un premier avertissement non suivi d'effet, et ce à n'importe quelle époque de la saison.

Messieurs **TERROT & C^{ie}** se réservent le droit de limiter le découvert et ils ne prennent aucune responsabilité au sujet des machines qui pourraient être introduites par des tiers et à leur insu dans la région concédée.

Le fait de livrer des marchandises ou d'envoyer des catalogues aux concessionnaires après le 31 octobre n'engage pas les parties l'une envers l'autre pour la saison suivante.

Le marché signé par le voyageur n'est définitif au regard de la Maison **TERROT** qu'après sa confirmation émanant de Messieurs **TERROT & C^{ie}**. A défaut de confirmation par lettre, la simple exécution donnée par eux au marché vaudra confirmation de leur part.

Pour le cas où des difficultés quelconques naîtraient à l'occasion de ce traité, élection de domicile attributive de juridiction est faite par les parties à Dijon.

Fait double à La Ferté St-Jouarre le 1^{er} Octobre 1912
P. Terrot & C^{ie}
Hesneau